

fessionnelle à la culture traditionnelle de ce canton puisque cet orchestre de chambre doit servir avant tout aux ensembles choraux de notre canton pour pouvoir de mieux en mieux aussi être visibles sur la scène cantonale. C'est une prestation de service que nous offrons dans ce cadre-là, en lien également avec les efforts que les régions ont faits pour les scènes qu'elles ont offertes, qu'elles ont mises en place dans les régions. C'est un effort de l'ordre de 100 000 francs qui sera demandé dans le cadre de l'enveloppe sur le budget à la culture. Vous savez, on a beaucoup parlé de développement économique, de postes à valeur ajoutée. L'offre culturelle fait aujourd'hui aussi partie des conditions-cadres pour un développement économique de qualité, d'une certaine demande aussi qui est faite. Et ne venez pas parler de prestation élitaires lorsqu'il s'agit d'un orchestre de chambre dans lequel nous voulons faire jouer avant tout les artistes fribourgeois! Ce canton compte, Dieu merci, beaucoup d'artistes, d'artistes de qualité, qui nous permettent aussi de rêver de temps en temps.

S'agissant du bilinguisme, c'est là un thème effectivement prioritaire pour lequel nous avons consacré une partie du programme de législation dans lequel nous expliquons que c'est à tous les niveaux de la scolarité que nous entendons agir. Je dois tout de même vous rappeler et je le fais d'autant plus volontiers qu'un certain nombre de partis attachés aux droits populaires nous ont rappelé cette priorité, nous avons perdu une votation en 2001, une votation qui voulait aller très loin dans le domaine du bilinguisme. Lorsque l'on perd une votation, on respecte aussi ceux qui nous ont fait perdre la votation et on cherche à concilier de nouveau les intérêts pour amener une solution qui soit une solution qui puisse être portée par l'ensemble. Nous voulons dans le cadre du concept, et cela est juste et cela est important, améliorer de manière évidente les compétences linguistiques de tous les élèves de ce canton. Et nous souhaiterions commencer encore plus vite que nous le faisons actuellement, lier à cela évidemment l'introduction d'une deuxième langue qui devient aussi une nécessité pour les jeunes qui doivent se battre sur une scène de plus en plus internationalisée, mais c'est une des priorités du Conseil d'Etat. Si je puis me permettre de vous rappeler, les priorités qui ont été déterminées dans le domaine de la formation expliquent la plus grande partie des 220 postes qui y sont consacrés. Il y a la deuxième année d'école enfantine, il y a le bilinguisme, il y a les élèves en difficulté comportementale et il y a l'introduction de la troisième heure de sport comme mesures nécessaires. Ces quatre mesures, à elles seules, font plus des trois-quarts des nouveaux postes qui sont demandés pour la formation. C'est dire la priorité que nous y accordons de manière importante.

Pour les investissements qui sont rattachés à ma Direction – et vous pouvez constater qu'ils sont importants – je souhaiterais relever que le Collège Sainte-Croix fait partie de ces priorités-là puisque les montants y figurent dans le cadre de la rénovation, comme ils figurent également pour le Collège du Sud; ce que nous avons dû faire, c'est lisser en partie sur les différentes années.

Nous aurons l'occasion de discuter du musée d'histoire naturelle puisqu'il y a un mandat à ce sujet. Je me permets de relever que là nous avons dû effectivement faire

des choix, comme nous avons dû les faire lors de la précédente législature. Je relève aussi très clairement que, tant que nous aurons besoin d'infrastructures scolaires et de formation, d'autres infrastructures devront patienter et attendre dans ma Direction parce que la première priorité est celle de la formation de la jeunesse.

Enfin, j'espère pouvoir, dans le cadre de la Tour-Henri, donner suite aux différentes interventions.

### Résolution Solange Berset et Christine Bulliard relative à l'avenir de l'EMAF

*Dépôt*

**Le Président.** Je vous informe qu'une résolution a été déposée sur mon bureau. Elle émane de M<sup>mes</sup> les Députées Solange Berset et Christiane Bulliard concernant l'avenir de l'EMAF. Elle a été déposée par douze cosignataires et est en cours de distribution.

Le texte de cette résolution est le suivant:

«Nous avons pris connaissance, par la presse, que la nouvelle convention régissant les règles de fonctionnement et de financement entre l'Etat et l'EMAF n'a pas pu être signée.

Indépendamment des détails qui devraient régir cette convention, nous sommes inquiets de constater que Fribourg risque de perdre une école qui permet à de nombreux élèves de se former dans ce domaine particulier, et à des coûts abordables.

Dans la mesure où la direction de l'EMAF ne veut pas accepter les règles officielles à tout établissement subventionné, nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre afin que la pérennité des formations octroyées soit assurée.

Avec cet objectif, nous demandons que le Conseil d'Etat:

- contacte la direction afin d'ouvrir à nouveau le dialogue
- étudie l'intégration des formations de concepteur en multimédia dans le cadre de l'école professionnelle ou des métiers (dès la rentrée 2009)
- étudie la possibilité de racheter l'immeuble.»

Cette résolution sera traitée demain matin, en début de matinée.

### Programme gouvernemental (suite)

**Corninbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Ma réponse tiendra en deux points: d'abord, à M. le Député Losey et ensuite pour ce qui concerne le Grand-Fribourg.

Effectivement, le Conseil d'Etat n'a pas l'intention d'engager des vétérinaires à plein-temps comme on lui prête à tort l'intention. C'est vrai qu'il y avait une affirmation qui pouvait prêter à confusion dans le bud-